pour les séances de tous leurs organes et pour le travail de chacune de leurs sections. Après la visite du représentant du Conseil fédéral à New-York, un projet d'échange de lettres a été élaboré. Le secrétaire général le soumettra à l'assemblée si ce projet est accepté par le Conseil fédéral. De cette façon, dit l'orateur, on aurait trouvé une solution pratique pour satisfaire les besoins permanents d'un bureau régional européen ».

Mais pour que ce bureau devienne par la suite le siège définitif, ce qui prévaudra surtout c'est l'avis et les intérêts des délégations. Or, on sait que les représentants soviétiques sont depuis quelque temps très favorables à Genève ; une série d'autres délégations également. On peut donc avoir bon espoir.

EN SUISSE

POUR OBTENIR DES ECONOMIES. — Pour faire suite aux désirs de réaliser des économies et de procéder à des réductions dans l'administration fédérale, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances et des douanes, d'entente avec les départements compétents, de nommer des experts pris en dehors de l'administration. Ces experts auront la mission d'examiner certaines divisions de service, leur activité et leur justification. Ils devront également rechercher si le personnel, les conditions, les frais répondent aux obligations posées. Les experts doivent faire des rapports réguliers et éventuellement des propositions de réforme et d'adaptation. La direction de l'administration fédérale des finances a été désignée comme instance de coordination qui opère d'entente avec la Chancellerie fédérale.

CANTONS

BALE. — Un phénomène. — Un phénomène céleste a été observé mardi soir, vers 22 h., dans le ciel de Bâle, par de nombreux témoins oculaires. On n'a pas pu déterminer s'il s'agit d'un phénomène atmosphérique, d'un météore ou d'une fusée mystérieuse, mais les témoins s'accordent à dire qu'il s'agissait d'une traînée lumineuse multicolore, avec une tête éblouissante qui passa comme un bolide dans le ciel bâlois.

Chronique bernoise

LES LITIGES AU SUJET DES LOGEMENTS. — En 1945, 43 nouvelles communes ont institué un office des locations. Ainsi, à la fin de l'année dernière, les prescriptions relatives à la restriction du droit de résiliation étaient en vigueur dans 229 communes, comptant ensemble 590.622 habitants. En tout 3418 locataires ont recouru auprès des dits offices contre la résiliation de leur bail. 1985 de ces cas purent être réglés à l'amiable. 559 résiliations furent annulées tandis que 420 étaient reconnues justifiées. Dans 98 cas, 69 côté propriétaires et 29 côté locataires, le recours a été interjeté devant la direction de la justice contre la décision de l'Office des locations.

Tous ces litiges sont fréquemment favorisés, surtout dans les villages, par l'absence de bail liant les deux parties.

A LA SECTION BERNOISE DE L'EMULATION. — La dernière assemblée générale de la section bernoise de la Société jurassienne d'Emulation couronne bien l'activité débordante que durant deux longues années cette belle section déploya sous l'impulsion de son dynamique et enthousiaste président M. E. Péquignot.

Le rapport annuel revêtit un éclat particulier ; fin, spirituel, substantiel, il donne une image fidèle de ce que fut le « règne » du président Péquignot.

Le résultat financier — la création du chœur mixte « L'Ame jurassienne », la fameuse fête de St-Martin avec sa « tombola fantôme » — les nombreuses conférences et causeries, la brillante réussite de la 81e assemblée générale en septembre dernier, marquent les étapes décisives de ces années exceptionnelles. Cette section qui s'est affirmée à tout point de vue peut être reconnaissante à son président qui a fait d'elle ce qu'elle est. M. Laissue, avocat, dont le dévouement est bien connu, remplacera M. Péquignot. Lourde tâche que celle de reprendre pareille succession. M. Jean Gressot, conseiller national, membre du comité central, a aimablement répondu à une invitation et bien voulu faire bénéficier l'assistance de sa verve coutumière. Ses quelques considérations à bâtons rompus furent pétillantes d'esprit.

Le chœur mixte « L'Ame jurassienne », sous l'experte direction de M. Grandjean, termina la soirée par l'exécution de quelques chants du terroir. Puis on se sépara non sans ressentir quelque mélancolie à la pensée du président démissionnaire.

Un émulateur.

AGRICULTURE

Une loi sur le désendettement agricole

Le Conseil d'Etat de Berne a discuté et adopté le projet d'une loi portant introduction de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles. D'après cette loi, c'est le préfet dans le district duquel le domaine agricole ou les biens-fonds sont situés entièrement, ou principalement quant à la valeur, qui est compétent pour statuer sur l'assujettissement d'un domaine ou biens-fonds à la loi précitée, de même que sur sa révocation. Par ailleurs, l'autorisation de dépasser la charge maximum et d'aliéner les immeubles ruraux avant l'expiration du délai légal est également de la compétence du préfet. La décision de ce dernier peut être attaquée devant le Conseil-exécutif, et, s'il s'agit seulement d'abréger le délai légal, devant la Direction de l'agriculture. En vue du désendettement, il est institué une Caisse d'amortissement dont les engagements sont garantis subsidiairement par l'Etat.

L'ampleur prise par la construction en Suisse

L'amélioration de notre approvisionnement en ciment détermina une augmentation tout à fait extraordinaire du volume des constructions projetées.

A titre indicatif, notons ce que publiait le numéro d'avril du « Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail ». Son enquête de janvier portait sur 2508 communes représentant 4 millions 57.758 habitants. 1958 d'entre elles, comptant 3 millions 807.418 habitants, avaient alors annoncé des projets de construction. Le montant total de ceux-ci passait de 690 millions de francs en 1945 à 1089 millions pour 1946.

Voici des chiffres plus détaillés selon les projets déposés en janvier :

	En millions de francs 1945	1946
Construction de logements	255,2	499,4
Constructions industrielles	90,7	167,0
Total des travaux privés	346,0	666,4
Travaux du génie civil	201,9	282,6
Bâtiments publics	142,1	140,0
Total des travaux publics	344,0	422,6
Total général	690,00	1089,0

Si l'on ajoute à ce chiffre, ceux des constructions militaires et des travaux publics, et si l'on l'on additionne la différence prévisible entre l'activité réelle du bâtiment et celle qui est annoncée au début de l'année, on peut estimer à 1 milliard 800 millions de francs le volume des constructions projetées en 1946.

En pour-cent, ces chiffres se traduisent par une augmentation de 96 % pour la construction de logements et de 84 % pour les constructions industrielles, le total des travaux publics envisagés étant lui aussi supérieur à celui de 1945.

En fait, au cours du premier semestre de 1946, 4877 logements ont été construits et 10.888 permis de construire ont été délivrés, contre 3532 et 6789 respectivement pour la période correspondante de 1945.

Dans le domaine locatif, la production s'est élevée, de 1939 à 1945, à 57.000 logements seulement contre 100.000 nécessaires. La reconstitution d'une réserve normale exigerait ces prochaines années un excédent de 25.000 à 30.000 appartements. C'est là un point névralgique de notre clinique intérieure. Dès lors, le programme prévoyant 13.000 appartements nouveaux par année est un minimum qui doit être réalisé.

Selon l'enquête de juillet, relative aux projets de construction pour le second semestre de 1946, le volume des projets annoncés s'élève à 187,4 millions de francs contre 65,1 millions l'an dernier.

En ce qui concerne la construction de logements, le volume a passé de 229,3 à 406,8 millions. Les chiffres pour les édifices publics sont respectivement de 66,3 et 82,9 millions ; ceux des travaux du génie civil de 140,4 et 171,6 millions de francs.

Au total, les projets de construction annoncés se montent à 848,7 millions. Et si l'on tient compte des rénovations d'immeubles, de l'entretien des routes et des constructions militaires ,la valeur des constructions s'élèverait à plus d'un milliard de francs pour le second semestre de 1946 (701 millions en 1945), si tous les projets pouvaient être exécutés.

* * *

Ce « boom » pose des problèmes fort importants et difficiles à résoudre.

La première constatation qui s'impose est que, si l'on a suffisamment de capitaux à investir, on manque en revanche de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter un programme de constructions dépassant le milliard pour les six derniers mois de 1946.

L'industrie du bâtiment, même si l'on tient compte du renchérissement intervenu, ne peut faire face à un programme dépassant 830 millions de francs. Ainsi, 20 % des projets demeureront inexécutés.

La première conséquence concerne la main-d'œuvre. Pour se la procurer on la soutire à n'importe quel prix à d'autres secteurs, à l'agriculture en particulier ,ce qui ne manquera pas d'avoir des résultats néfastes dès que la situation redeviendra normale. D'autre part cela influence forcément les salaires et les dernières augmentations consenties provoqueront une hausse de 8 % dans les frais de construction.

De ce fait, le fossé entre les loyers des immeubles non-subventionnés et ceux de construction d'avant-guerre s'agrandira encore. Cela crée un déséquilibre, dont pâtissent actuellement les locataires d'appartements neufs, et qui fait courir un risque certain dans l'avenir à ceux qui financent ces constructions. On est ainsi en présence de deux classes de propriétaires et de locataires, artificiellement créées, ceux des immeubles d'avant 1939 et ceux des maisons nouvelles. Etat précaire, instable, qu'il faudra bien équilibrer, car il est un facteur d'insécurité.

Une autre conséquence importante est le danger de voir les constructions industrielles et artisanales être préférées par les entrepreneurs à l'édification d'immeubles locatifs.

Il risque de se passer chez nous le même phénomène qu'aux Etats-Unis. Là-bas, le retour à la liberté complète de construire se traduisit par une telle ampleur des constructions industrielles et artisanales que le programme gouvernemental concernant les logements, dit plan Wyatt, fut compromis, si bien que le président Truman dut décréter le 26 mars 1946 que tous les projets qui n'étaient pas compris dans le programme gouvernemental seraient soumis à l'obtention d'un permis.

Cette situation ne manque pas d'analogie avec la nôtre.

On constate en effet chez nous un phénomène du même ordre. Ce printemps déjà on a constaté que les chantiers, où l'on construisait des immeubles locatifs, étaient toujours plus désertés au bénéfice des constructions industrielles, voire de travaux publics, les entrepreneurs donnant évidemment la préférence aux commandes les plus lucratives.

Or, étant donné la pénurie de logements, cette évolution doit être empêchée à tout prix.

Tribune libre

La grande misère du théâtre à Porrentruy

Successivement deux journaux de notre région ont parlé de la question des spectacles en notre ville. L'un déplore que le nouveau Comité de la section locale de l'Emulation manifeste peu d'activité puisqu'un seul spectacle a été organisé jusqu'à présent. L'autre suggère un moyen de porter remède à cette situation par la formation d'un groupement des « Amis du Théâtre » analogue à celui qui travaille avec succès à Delémont.

En fait la situation est beaucoup plus complexe qu'on ne pourrait le penser.

La saison dernière, alors que le Comité central de l'Emulation fonctionnait encore comme comité local, un programme très choisi de spectacles fut mis sur pied. Toutefois, les organisateurs éprouvèrent certaines surprises d'ordre financier, les salles n'étant souvent qu'à demi remplies.

A quoi cela tenait-il ? A plusieurs raisons que nous ne pouvons aborder ici.

Cette année, le nouveau Comité a-t-il voulu éviter les risques ? Nous l'ignorons, mais nous déplorons qu'un grand nombre d'écrivains français de haute renommée soient venus récemment en Suisse sans qu'on ait trouvé le moyen d'en attirer un en notre ville.

Toutefois ce que nous voulons surtout signaler ici, c'est que Porrentruy soit obligé de faire appel à des troupes et des conférenciers de l'extérieur pour ses spectacles, alors que tous les éléments désirables sont sur place. Certes il est normal et même absolument nécessaire que nous ayons des contacts avec l'extérieur. Nous ne pouvons vivre en vase clos. Mais que ces contacts soient de valeur ou bien alors ils sont superflus.

D'autre part, il serait élémentaire qu'il y ait à Porrentruy un groupe théâtral qui donne au moins une fois l'an un spectacle de valeur.

Il faudrait que « tous » les éléments ayant les dispositions, le talent nécessaires puissent être rassemblés et œuvrer en commun. Mais pour cela, il faudrait renoncer à la division, à la constitution de clans qui se gênent entre eux.

Certes, nous avons les « Portes de France » qui font de temps en temps œuvre utile. Mais les « Portes de France » constituent un « milieu » assez fermé et par là même privé du rayonnement nécessaire et de certaines collaboartions.

Il est malheureux alors que d'autres localités de bien moindre importance arrivent à monter des spectacles remarquables, qu'en notre ville qui se prétend l'« Athènes du Jura », faute d'entente, nous n'arrivions qu'à une médiocrité dorée.

X.

Les Sports

Le championnat suisse de Ire ligue au Tirage

F. C. Porrentruy - F. C. Concordia

Une très grande rencontre de championnat aura lieu demain, 27 octobre, au Parc des Sports du Tirage. Elle mettra aux prises l'excellente équipe du F.C. Porrentruy et la brillante formation de Concordia-Bâle. Les rencontres Porrentruy-Concordia, qui attirent généralement un maximum de spectateurs, sont caractérisées par l'excellence du football pratiqué et par la correction absolue des joueurs des deux équipes.

L'an dernier, jouant avec plusieurs remplaçants, nos représentants n'avaient succombé qu'à la toute dernière minute par 2 buts à 1. Les spectateurs n'auront pas oublié ce match émotionnant et cette fin de partie dramatique. Nous avons le sentiment que les deux équipes sont de force sensiblement égale, les bâlois pourtant semblant plus homogènes et plus réalisateurs que les ajoulots.

L'issue de la rencontre est donc indécise, de sorte qu'il semble prématuré de faire un pornostic. Concordia et Porrentruy ont obtenu des résultats sensiblement identiques en face de Petit-Huningue et de Brisfelden, alors que les bâlois réussissaient de gros scores contre les derniers du classement. Porrentruy-Concordia promet beaucoup : c'est une rencontre qu'il faut suivre.

La partie sera dirigée par M. Michel de Bienne. Elle débutera à 15 h. précises.

Voici la composition de l'équipe du F.C. Concordia : Selinger ; Gloor, Gabriel ; Buner, Eggler, Hammel ; Freymond, Huggenberger, Girod, Schill, Lingl.

Par suite du rassemblement juniors à Courtételle, le match d'ouverture prévu entre Porrentruy et St-Ursanne est donc supprimé.

Les minimes sont convoqués à l'entraînement, halle de gymnastique municipale, à 14 heures.

F.C.P. — Les joueurs actifs sont convoqués ce soir, à 20 heures, au local, Hôtel du Cheval Blanc, pour recevoir les dernières instructions concernant les matches Porrentruy-Concordia et Fontenais-Porrentruy II.

LES LOTS „SEVA"

Le sort en est jeté : une employée de bureau est l'heureuse gagnante du gros lot de 30.000 fr. de la dernière tranche Seva.

Lors du prochain tirage, qui aura lieu le 2 novembre déjà, le gros lot sera de nouveau de 50.000 fr. Puisse-t-il tomber aussi entre de bonnes mains, qui ne seront pas embarrassées pour en faire un bon usage.

Constatations

La guerre engendre plus de problèmes qu'elle n'en résoud.

Déclaration des cardinaux et archevêques de France.

Jura Bernois

Appel en faveur des aveugles de guerre

Il y a tant de malheureux à secourir de par le monde que nous oublions parfois ceux qu'une impitoyable fatalité a privé de la vue. Les aveugles de guerre, si nombreux dans tous les pays où le cataclysme a sévi, méritent ,à tous égards, que nous leur venions en aide moralement et matériellement.

Mais le moyen de leur apporter quelqu'adoucissement dans leur grande infortune ?

Leur procurer une occupation, une distraction qui leur permit d'exercer leur talent, de leur rendre la confiance en eux-mêmes et l'espérance.

Or, les aveugles aiment la musique, ils trouvent dans les harmonies sonores les satisfactions qu'ils ne peuvent plus goûter dans la contemplation des beautés de la nature et des œuvres de l'homme.

Auriez-vous, par hasard, rangé ou abandonné quelque part dans votre maison, un instrument de musique inutile, accordéon, violon, mandoline, guitare, flûte, clarinette, etc., etc., que vous donneriez volontiers pour contribuer à bercer la souffrance, à procurer de douces distractions à nos malheureux frères qui ne connaissent plus le bonheur de voir.

Si oui, adressez-les à MM. Blétry et Cie, négt, à Porrentruy, ou envoyez votre obole au Compte de chèques des Amitiés franco-suisses, No IVa 3798.

Cours de perfectionnement de l'Ecole complémentaire commerciale. — Les nombreuses inscriptions enregistrées permettent de mettre sur pied la plupart des cours annoncés, il y a une quinzaine de jours. Sont organisés à ce jour : un cours d'allemand (mardi, de 19 h. 45 à 21 h. 45) ; un cours d'anglais pour débutants (vendredi, de 19 h. 45 à 21 h. 15) ; un cours d'anglais, perfectionnement (mardi, de 19 h. 45 à 21 h. 45) ; un cours d'italien pour débutants (mercredi, de 19 h. 45 à 21 h. 45) ; un cours d'italien, perfectionnement (jeudi, de 19 h. 45 à 21 h. 15).

Un cours de français (pour employés de langue allemande ou pour toutes les autres personnes désireuses d'acquérir une bonne technique de la langue) sera ouvert la semaine prochaine.

La plupart de ces cours seront donnés dans les locaux de l'Ecole professionnelle (ancien Contrôle fédéral).

On reçoit encore des inscriptions pour le russe.

Il est heureux que l'initiative de l'Ecole complémentaire commerciale soit couronnée de succès.

Les personnes qui désireraient suivre l'un ou l'autre des cours précités — et qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion — sont priées de s'inscrire, sans délai, auprès de la direction de l'Ecole : M. A. Rebetez, professeur, Temple 2.

Formation professionnel. — Un exemple à imiter. — L'article 25 de la loi fédérale sur la formation professionnelle autorise les commerçants et le personnel de vente en général, à subir un examen spécial, en vue d'obtenir un certificat de capacité identique à celui qui est délivré en fin d'apprentissage régulier aux jeunes filles et aux jeunes gens qui subissent ces épreuves avec succès.

Faisant usage de ces dispositions légales — et pour obtenir l'autorisation de former à leur tour des apprentis dans la branche — un certain nombre de commerçantes et de premières vendeuses de la région de Moutier n'ont pas hésité à reprendre le chemin de l'école pour y revoir par le menu les matières inscrites au programme d'examen.

Organisées par la Commission des examens de la Société suisse des commerçants et sous le contrôle de l'Office cantonal des apprentissages, ces épreuves ont pris fin lundi soir, à Moutier. Elles furent une démonstration éclatante de succès et d'excellent travail, puisque toutes les candidates obtinrent le certificat de capacité avec de très bonnes moyennes.

Que pensera-t-on en Ajoie et à Porrentruy de cette heureuse initiative ?

Les Anciens Combattants Français et mobilisés des deux guerres, du district de Porrentruy, tiendront leur assemblée générale annuelle dimanche, 27 octobre, à 15 h., à l'Hôtel du Simplon à Porrentruy. Chacun voudra profiter de cette ooccasion pour fraterniser quelques heures avec ses camarades de combats ou d'armes et participer ainsi aux délibérations de la société.

Le Comité.

Porrentruy

Pour notre Château. — Les réparations qui se font au Château de Porrentruy depuis quelques années ont permis de mettre au jour différents éléments d'anciennes constructions et d'installations offrant un réel intérêt aux points de vue historique et archéologique.

Actuellement, on répare le mur de soutènement et le vieux logis de style composite qui constitue l'angle sud-ouest du complexe des bâtiments et des bastions.

Or, les terrassiers viennent de découvrir deux petites pièces situées au-dessous de la cour, à l'endroit où s'élevait autrefois le bâtiment de la Monnaie des princes-évêques. L'une des pièces prenait jour sur l'ancien chemin d'accès au château par une fenêtre, fermée d'une plaque calcaire sur laquelle on lit l'inscription : « Wilhelmus dei et apostolicoe sedis gratia episcopus basiliensis, 1609 ».

Il est probable que si l'on ouvre la poterne à plein cintre murée depuis longtemps et que l'on fouille à droite et à gauche sous le terre-plein où apparaissent encore les traces des sous-bassement de la Monnaie et du Corps-de-garde, rasés à la Révolution, l'on découvre d'autres locaux intéressants.

Beaucoup d'investigations seraient à entreprendre d'ailleurs pour reconstituer le plan de l'ancienne demeure seigneuriale des Princes-évêques et de telles recherches ne manqueraient pas de réserver d'agréables surprises, en même temps qu'elles mettraient en lumière des questions encore fort obscures concernant notre magnifique château.

Mais pour entreprendre de pareils travaux et les conduire systématiquement à chef, il faut un groupement de forces intelligentes et de bonnes volontés et, nous ne voyons qu'une « Société des amis du château de Porrentruy » qui pourrait s'atteler à l'étude d'un pareil problème aussi ardu et le résoudre de la manière la plus complète.

Des précédents permettent d'ailleurs d'augurer favorablement de l'activité d'une telle association : il suffit de voir les réalisations obtenues par « Les Amis du Château de Pleujouse » (Pro Pluviosa), par « Les Amis du Château de Soyhières », etc., dont les efforts ont été couronnés de succès.

Le projet de construction de la baraque militaire de la troupe des éclaireurs La Vigie, au haut de la Presse, a donné lieu il y a quelques semaines, on s'en souvient, à une vive opposition des habitants du quartier. La commission d'urbanisme a été appelée à se prononcer et elle est arrivée à la conclusion que la construction de baraques militaires aux abords de la ville était regrettable ; elle s'est prononcée nettement contre de telles installations.

Le Conseil municipal a examiné cette question dans tous ses détails, et surtout le côté juridique du problème dont on faisait état chez les opposants.

Après une visite des lieux, la majorité du Conseil a admis qu'avec les aménagements qui seraient exigés pour l'extérieur de la construction, celle-ci ne serait pas d'un mauvais effet et pouvait par conséquent être tolérée, du moins pendant un certain temps. Elle a décidé de proposer la délivrance du permis de bâtir, à condition qu'une convention soit passée entre la Municipalité et la Vigie fixant à 5 ans le temps pendant lequel la baraque pourra rester sur le terrain communal. Les éclaireurs auront ainsi suffisamment de temps pour construire ailleurs le chalet qu'ils se proposent d'édifier.

Pour une construction identique à proximité de la chapelle de Lorette, désirée par le groupe dse éclaireuses Notre-Dame de Joie, l'autorité municipale verrait aussi avec satisfaction que la paroisse, qui met le terrain à disposition, fixe une limite de temps de 5 ans aussi pour le maintien de la baraque au lieu prévu.

M. Fiechter, maître à l'atelier d'apprentissage d'horlogerie, a remis sa démission à la commission de l'Ecole professionnelle. Comme l'industrie horlogère est actuellement très prospère, M. Fiechter a annocé qu'il avait trouvé une situation améliorée ailleurs et qu'il renonçait ainsi au poste qui lui avait été confié lors de la création de l'atelier d'apprentissage.

Les ingénieurs de l'Etat ont informé l'autorité communale, lors d'une récene entrevue, que la construction d'un nouveau tronçon de route à travers l'ancienne propriété Desbœufs, au Faubourg St-Germain, reliant les routes d'Alle et de Cœuve, était préférable à la remise en état de la chaussée qui aboutit au passage à niveau. Comme les travaux de réfection de la route cantonale de Porrentruy à Bonfol sont déjà en cours dans la région Vendlincourt-Bonfol, on peut prévoir que le parcours Alle-Porrentruy, déjà retouché en partie, sera achevé en 1947.

D'autre part, l'Etat a promis son aide pour la remise en état de la route supérieure Porrentruy-Courtedoux, qui longe le Cras de la Bouloie, mais il faut pour cela qu'un projet complet de réfection soit présenté.

La prochaine assemblée communale sera appelée à se prononcer sur un projet de cession à deux familles nombreuses d'une portion du terrain récemment acquis par la commune de l'hoirie Vve Emilie Desbœufs, au Faubourg St-Germain.

Le Conseil municipal a renoncé, pour le printemps prochain, à la réquisition de terrains pour la culture de jardins communaux, les demandes étant maintenant très réduites et de nombreux jardins ayant été abandonnés cette année. Les locataires qui désireront conserver les lots mis à leur disposition devront s'entendre directement avec le propriétaire.

Aviation d'automne. — Le froid n'arrête en rien l'activité des aviateurs bruntrutains. Tant qu'il n'y a ni brouillard, ni nuages trop bas, on peut voler et confortablement, puisque les appareils à cabine fermée sont agréablement chauffés.

D'ailleurs, voler à cette période de l'année donne des jouissances rares. Jamais la nature n'a été si belle. Vues de l'avion les grandes forêts d'Ajoie, dorées par l'automne, sont d'une splendeur inimaginable et les nombreuses personnes qui dimanche dernier et dans les quelques jours ensoleillés de cette semaine s'en sont allées faire un tour en avion en sont revenues émerveillées.

Quant à ceux qui se sont rendus avec nos aviateurs dans les grandes villes du pays pour régler leurs affaires urgentes, ils ne tarissent pas d'éloges sur les agréments du voyage, sur la beauté extraordinaire des paysages aperçus d'en haut, sur la rapidité de la course.

Vraiment, Porrentruy a un avantage inestimable de voir ainsi se développer l'activité aérienne. D'autant plus que les réalisations envisagées sont d'envergure. Il est d'ailleurs normal que les aviateurs soient audacieux.

C'est ainsi que l'école de pilotage va prendre bientôt une grande importance. Il y a d'ailleurs affluence de candidats et cela tient aux grandes qualités de l'instructeur en même temps qu'aux prix qui concurrencent victorieusement ceux des autres écoles du pays.

De son côté, l'Aéro-Club va entreprendre un gros effort pour populariser l'aviation et mettre notre région à l'avant garde du progrès aéronautique.